

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: - (1998)
Heft: 113

Artikel: "A quand la libre circulation des magistrats?"
Autor: Psachin, Olivia / Ponte, Carla del
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-847685>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

"A quand la libre circulation des magistrats ?"

la del Ponte, procureur de la Confédération, a pris suite sa nomination à la tête d'une brigade contre le crime organisé et les circuits internationaux de blanchiment. Une déclaration de politique générale de la lame de fer que la Suisse attendait...

Quels sont vos principales missions à l'heure actuelle, quels moyens dont vous disposez sous les angles d'attaque contre la criminalité internationale ?

Après les textes, nous sommes confrontés à un parquet, comme ceux qu'on trouve dans les cantons suisses. Mais un parquet un peu particulier, car il a des compétences nationales et une compétence nationale. Nos tâches prioritaires sont la lutte contre le trafic d'armes, de stupéfiants et la fausse monnaie. À cela s'ajoute une mission de police préventive et de renseignement. Le service de sécurité du ministère public en Suisse est attaché au Parquet fédéral. À l'heure actuelle, des enquêtes sont en cours, pilotées par le ministère de la justice, qui visent à éclaircir les compétences de chacun : elles visent notamment à clarifier plus particulièrement la répartition fédérale et les services de

sécurité du ministère public aux enquêtes sur les crimes et délits traités par le Parquet fédéral. Nos moyens d'action sont ceux de la Police fédérale pour les affaires de terrorisme et d'espionnage et de l'Office fédéral de la police pour le crime organisé, le trafic de stupéfiants, d'être humains et de fausse monnaie. Je suis amenée à travailler régulièrement avec les polices nationales mais aussi cantonales qui selon la loi assument des tâches d'enquête pour le Ministère public de la Confédération. Quant aux stratégies, il n'y en a pas à proprement parler. Nous travaillons sur les crimes et délits lorsqu'ils se manifestent. Avec des priorités : le Ministère public fédéral se concentre actuellement sur les dangers du blanchiment de l'argent dans le secteur financier. Nous essayons de repérer et de bloquer l'argent des groupes criminels, qu'il provienne du trafic illégal d'armes ou des stupéfiants. Le meilleur moyen de combattre le crime organisé aujourd'hui, c'est de lui retirer ses soutiens financiers.

- Avez-vous une idée des actifs "sales" en dépôt dans les banques suisses en terme de flux, de transit et de stockage. Certains avancent des chiffres énormes : la Russie aurait transféré 100 milliards de dollars entre 1993 et 1997, d'autres estiment à 1 000 milliards de dollars le montant de ces dépôts d'argent sale en Suisse ?

- Je connais ces chiffres, mais ces évaluations ne sont pas fiables dans la mesure où elles sont faites à partir des données primaires des enquêtes. Le système suisse, contrairement à ce que pourraient laisser penser ces chiffres, n'est pas

couvert d'argent illégal : cet argent ne représente qu'une petite partie de l'ensemble du circuit global de blanchiment. Lorsque l'on saisit de l'argent trafiqué, cela fait toujours grand bruit. De toutes façons, il y aura toujours trop de fonds illégaux en circulation et notre but est de faire en sorte qu'il y en ait le moins possible.

"Le danger ne vient plus de l'argent au kilo"

- Quel est l'impact des nouvelles technologies sur le blanchiment de l'argent ?

- Il y a trois degrés dans le processus de blanchiment de l'argent. Le plus évident, le plus facile à sonder, c'est le premier stade, celui de l'introduction de l'argent comptant dans le circuit. Mais cette première opération ne se fait que très exceptionnellement chez nous. Concrètement, on ne voit plus, comme dans les années 80, des clients arriver avec des valises pleines de dollars. Le danger ne vient plus de l'argent au kilo mais d'un deuxième processus de blanchiment. L'argent arrive dans les banques suisses après ce "premier lavage". Le repérage de l'argent sale en est d'autant plus difficile. Le problème n'est pas tellement de détecter une opération financière douteuse : les techniques bancaires permettent de l'établir. La difficulté réside dans la remontée à la source de l'opération et à la découverte des preuves.

À ce stade du blanchiment, le travail de coopération internationale est très important : il faut avoir des contacts directs, s'échanger les informations... mais la coopération

saïson
extrême
par des
romanti
lever du
applique
la Fidéli
Un soir,
télégran
de 50 to
ce, il fai
trée po
comme
des pier
table d'
ne qu'
avec to
transis
voir se
redesce
les loua
Lorsque
dirige v
vers la
liens. L
haute s
les atte
la prem
frappé
grands
alors au
tissus l
la pous
les gerr
dans ce
se tran
l'autre.
- une o
client d
se lave
cuvette
plus zél
vaient l



internationale reste à ce jour très insuffisante et beaucoup trop lente. Chaque pays s'appuie sur sa propre législation, ce qui nous oblige à passer par des commissions rogatoires internationales pour enquêter. Cela n'est pas pour faciliter les échanges.

- Des échanges existent pourtant bien au niveau international : vous étiez présente dernièrement à un congrès de procureurs au Mexique...

- Il est capital de pouvoir se rencontrer entre procureurs, discuter de nos problèmes, trouver des réponses internationales. Si, il y a vingt ans, chaque magistrat travaillait dans son canton, aujourd'hui la plupart des enquêtes financières sont internationales. Il nous faut donc établir nos propres réseaux internationaux pour trouver, dans les lois respectives des États concernés par une opération frauduleuse, les instruments pour travailler plus rapidement : nous avons toujours un métronome de retard sur le développement de l'activité criminelle et les délinquants du monde entier ne nous attendront pas. L'Union européenne a commencé à mettre en place des instruments efficaces (Europol, Schengen), mais la Suisse reste en dehors de ces programmes. Notre gouvernement s'efforce d'avoir une approche bilatérale de coopération, mais ce système reste une coopération d'État à État, hors du système global que l'Union européenne développe sous nos yeux.

- Pour continuer sur la question de la coopération internationale et l'internationalisation des activités du crime organisé, comment coopérez-vous avec le Financial Crime Enforcement américain créé en 1990 ?

- Les contacts se font surtout au cas par cas. Une convention existe avec les États-Unis, qui fonctionne bien. Malheureusement, nous n'avons pas le temps d'assurer un suivi d'échanges plus important pour se

tenir au courant de ce qui se passe dans les autres États.

- En septembre 1995, un groupe d'experts qualifiait la question des mafias de "menace non militaire de niveau stratégique" et plus loin écrivait "Drogues et mafias, comme le terrorisme, ne sont pas que des problèmes de société. Ils touchent aux intérêts majeurs des États et des fédérations au sens large du terme (par exemple l'Union européenne)". Les suivez-vous ?



Carla del Ponte, Procureur de la Confédération

- Je suis tout à fait d'accord avec cette analyse, mais le danger s'est encore accru. Aujourd'hui, même en Suisse, pays qui n'était jusqu'ici pas concerné par les violences des mafias, où seul le système bancaire était infiltré, il y a péril en la demeure : les détenteurs d'argent sale, en particulier ceux des pays de l'Europe de l'Est, viennent en Suisse non plus seulement pour déposer mais pour investir en douce dans les activités économiques du pays. Avec la récession économique, les

petites et moyennes entreprises reçoivent ces propositions d'investissement alléchantes et ne méfient pas toujours. Autre sujet de préoccupation, l'augmentation en Suisse des actes de violence liés à la grande criminalité. C'est un dossier inquiétant que nous suivons de

- Quelles sont selon vous les mafias les plus dangereuses aujourd'hui ?

- On dit que les groupes de criminalité organisée des pays de l'Est sont les plus violents du moment, mais je n'ai pas d'opinion personnelle sur la question. La grande menace reste la infiltration économique. La nocivité relative des groupes reste très difficile à évaluer. D'autant qu'aujourd'hui un problème linguistique apparaît : un interrogatoire avec un parrain italien est beaucoup plus facile à mener pour nous qu'avec un mafieux russe qui ne parle la langue du premier. Je ne sais pas si la langue du premier vaut le contact du second et ne vaut le contact du premier. Je disais dernièrement au Procureur général de la Russie qu'il fallait qu'il mette au russe ou qu'il apprenne l'allemand. Ce serait plus facile pour nous puisqu'il le parle déjà un peu. Aujourd'hui, bien que je maîtrise quatre langues étrangères : l'allemand, l'anglais, l'italien et le français, ce ne suffit plus. Il faudrait y ajouter l'arabe, le chinois et le ru-

- Un dernier mot ?

- La situation en Suisse me paraît encore bonne, mais nous devons être très vigilants, car elle peut se dégrader rapidement. Il ne faut pas cesser de combattre les menaces dans l'assistance judiciaire internationale, car c'est l'obstacle majeur pour une meilleure efficacité de notre travail. Dans cette Europe en construction, la libre circulation des biens, des services et des personnes est acquise. À quand la libre circulation des magistrats ? 

Propos recueillis par Olivia Psach